



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril à 18h

2022/026

**Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCQ

**Absents :** Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Bernard LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Dominique GAYE (pour Bernard JOUCLA), Jean-Baptiste MARTINEZ (pour Philippe SOULE-PERE), Laetitia CAZABAN (pour Juliette SALANNE), Caroline ECORCHON (pour Jean-Christophe MADELAINE), Bruno CAZERES, Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 29 mars 2022

**CHOIX DU BUREAU D'ETUDE  
POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES DOUCES**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre, notamment, de la subvention accordée par l'ADEME au titre du dispositif AVELO2, la commission environnement a lancé une consultation au mois de février pour recruter un bureau d'études visant à l'accompagner dans l'élaboration du schéma directeur des mobilités douces de la commune.

Ce projet se décline en trois grandes phases, auxquelles se rajoute une action transversale.

1. Le diagnostic initial de la commune comprenant l'étude technique du réseau cyclable et piéton actuel et l'identification des enjeux,

2. La stratégie opérationnelle de construction du schéma directeur,

3. La réalisation d'un programme pluriannuel partenarial d'investissement.

L'action transversale concerne l'animation, la concertation et la communication menées tout au long de l'élaboration de l'étude. Se doter d'outils permettant de continuer cette action au-delà de l'élaboration du schéma est essentiel.

A la suite du processus de recrutement et du jury de sélection organisé le 28 mars, la commission environnement s'est prononcée et souhaite retenir le bureau d'études IRIS CONSEIL pour un montant de 15 000 € HT, qui présente l'offre la mieux-disante au vu des critères de sélection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études IRIS CONSEIL pour un montant de 15 000 € HT, pour l'élaboration du schéma directeur des mobilités douces.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le.....  
de la publication le.....  
IBOS, le.....  
Le Maire,



Denis FEGNE

Le Maire,



Denis FEGNE

